

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE DU 25 JUILLET 1848,

AU SUJET DE LA COLONISATION ET DE SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE.

A une assemblée du clergé tenue à l'Evêché, le vingt-cinq juillet mil-huit-cent-quarante-huit, présidée par Mgr. l'évêque de Montréal, et à laquelle assistaient Mgr. le Coadjuteur et une cinquantaine de prêtres de diverses paroisses du diocèse, l'on a considéré mûrement certaines difficultés que rencontre l'association des Etablissements Canadiens des Townships ; et pour les lever, autant que possible, il a été décidé :

1° Que le clergé continuerait à promouvoir, autant que possible, les intérêts de cette association bienveillante.

2° Que l'on aurait pour unique but de travailler à procurer au peuple de bons établissemens ; et que l'on demeurerait étranger à toute question politique, si jamais il s'en élevait dans le sein de l'association.

3° Que l'association de la Propagation de la foi, ayant la même fin et adoptant les mêmes moyens que celle des Etablissements Canadiens des Townships, comme il appert par le mémoire du comité central de la dite association, présenté à S. E. Lord Elgin, Gouverneur de cette province ; savoir de faire bâtir des Eglises, Presbytères et maisons d'Ecole, et de soutenir des missionnaires etc. etc. etc., il faudrait prendre des moyens pour que ces deux associations s'entendissent, afin de parvenir au but si noble qu'elles se proposent toutes deux.

4° Que pour cela, l'association de la Propagation de la foi devrait appliquer une partie des fonds qu'elle prélève, aux objets religieux ci-dessus mentionnés, et que celle des Etablissements Canadiens des Townships dirigerait toutes les opérations nécessaires pour la colonisation.

5° Qu'à cette fin l'on ferait de nouveaux efforts pour propager et répandre la dite association de la Propagation de la foi, à la ville comme à la campagne.

6° Que l'on établirait dans chaque paroisse aussi bien qu'à la ville, un conseil formé de laïcs zélés qui rempliraient les divers offices de l'association, comme il est prescrit dans les règles.

7° Que les conseils des deux associations, établis dans cette ville, s'entendraient pour former les Etablissements religieux qui sont l'objet de l'une et de l'autre.

Le président félicita ensuite l'assemblée sur les admirables succès qu'obtenait partout la société de tempérance, par les efforts que faisait le clergé, pour établir dans chaque paroisse, cette société régénératrice. Il pria tous les membres de l'assemblée de vouloir bien transmettre, chaque mois, à M. Duford, marchand, et secrétaire de l'association de Montréal, un rapport de ce qui se passerait d'important, pour en former un rapport général qui serait envoyé au conseil de chaque paroisse, afin d'entretenir le mouvement si heureux qui se remarque chez les populations pour cette association. Les renseignemens à obtenir seraient : 1° les traits héroïques de généreux sacrifices propres à donner du courage à ceux qui craignent de prendre un engagement pénible à la nature. 2° Les accidens fâcheux occasionnés par la boisson et capables d'en inspirer de l'horreur 3° Les progrès que ferait la société, en donnant : v. g. le chiffre des associés, quand il y aurait des agrégations nouvelles : 3° Les changemens qui s'opèreraient dans le commerce des liqueurs enivrantes par la diminution des auberges, et les dispositions des marchands à renoncer à cette branche de gain reconnu aujourd'hui pour être très nuisible au bien du peuple et ruineux pour le pays...

Fait et passé à l'évêché de Montréal, les jour et an que dessus.

† EG. EV. DE MONTREAL.